

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an 10 fr.
Autres pays. — Un an. 15 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

LA SITUATION

La situation est toujours mauvaise. Partout, le chômage augmente, comme on pourra s'en rendre compte par l'état du travail que nous donnons dans la chronique des divers centres.

Il semble malheureusement que les craintes que nous exprimions quand à l'éventualité d'une crise économique possible soient devenues réalité.

Cinq millions de chômeurs aux Etats-Unis — le pays grand consommateur de diamants — voilà un indice qui n'est certes pas fait pour permettre d'espérer une prompte solution de la crise.

Il était question, une nouvelle fois, de la réduction générale du temps de travail en Belgique et en Hollande. L'*Information* du 30 mars dit que cette décision a été prise et qu'on travaillera désormais trois jours par semaine en Hollande, tandis qu'on travaillera une semaine sur deux en Belgique.

Nous n'avons pas encore confirmation de cette nouvelle.

**

Il est pénible de penser qu'une industrie comme la nôtre n'ait jamais su s'organiser pour protéger sérieusement ses membres contre le chômage.

Il est pénible de penser qu'un métier de luxe comme celui-là réserve périodiquement à ceux qui l'exercent de longs mois de détresse.

Il est pénible de penser que notre industrie diamantaire française, qui commençait seulement à se remettre un peu de l'anémie profonde causée par la crise de 1920-1922, va connaître de nouveau les départs en masse de ses meilleurs ouvriers pour des métiers plus sûrs ; de penser que tant de temps, d'argent et d'efforts pour former des ouvriers capables, auront été vains !

**

Pour notre malheur, en raison du nombre peu important de ses ouvriers, notre industrie diamantaire a été jusqu'à

présent considérée comme quantité négligeable par les Pouvoirs publics.

Non seulement, jamais elle n'a bénéficié des mesures extraordinaires prises parfois en faveur des industries en difficulté, mais alors qu'en Belgique, par exemple, l'industrie et le commerce diamantaires sont dégrevés de toute taxe, en France on accable au contraire ce même commerce et cette même industrie de taxes telles qu'au premier malaise, notre industrie se trouve paralysée.

N'est-ce point le moment d'attirer l'attention des Pouvoirs publics sur notre situation, de leur montrer la régression inquiétante du nombre de nos ouvriers par rapport à l'avant-guerre et de leur signaler que, si rien n'est fait, notre industrie peut en mourir ?

Nous serions heureux d'avoir sur ce point l'opinion des organisations patronales.

E. PONARD.

La situation des ouvriers diamantaires en Afrique du Sud

Un document édifiant

Nous publions ci-dessous la traduction d'une lettre reçue par le Syndicat des ouvriers diamantaires de Hollande (A. N. D. B.).

Elle projette un jour cru sur les déceptions qu'on dû éprouver beaucoup de ceux qui, séduits par l'aventure, ont quitté notre vieille terre d'Europe pour chercher fortune en Afrique.

Ce document se suffit à lui-même et nous ne l'alourdirons d'aucun commentaire. Le voici :

ASSOCIATION NÉERLANDAISE A JOHANNESBURG

H.-M. BOELEN, Président

Johannesburg, le 26 février 1930.

Au Comité Central
de l'Algemene Nederlandsche
Diamantbewerkersbond.

Amsterdam.

Messieurs,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer du fait qu'il arrive assez souvent ces derniers temps, que des sujets néerlandais, qui s'étaient établis dans ce pays il y a

peu de mois, afin d'y trouver un emploi dans l'industrie diamantaire, sollicitent notre intervention, se trouvant sans travail après une période relativement courte.

Il nous a été possible de trouver un emploi pour un seul de ces ouvriers, mais vu la situation défavorable dans laquelle l'industrie diamantaire se voit placée à présent en Afrique du Sud, l'embauchage se fait très difficilement. Il y a quelques jours, trois messieurs sont venus nous voir. — vous trouverez leur nom sur le papier que je vous joins ici — qui avaient contracté avec une taillerie de la place. L'enquête minutieuse que nous avons ouverte pour ce cas nous a démontré qu'on a fait un usage plutôt malhonnête de l'insuffisance de connaissance de la langue anglaise de ces trois personnes.

Quand, par exemple, le travail fit défaut à cause de la stagnation dans l'industrie, ces ouvriers devant toucher 60 % de leur salaire puisqu'ils se trouvèrent dans l'état de « non activité » prévu dans leur contrat, on leur fit comprendre que l'entreprise était dans l'impossibilité financière de faire honneur à sa parole, et on leur proposa d'accepter 40 livres chacun, en résiliant tout le contrat, ou bien d'introduire une action en justice contre le patron qui, à la fin des fins, se révéla être une Société Anonyme travaillant avec un capital de 100 livres.

En somme, les ouvriers avaient le choix : accepter les 40 livres, ou bien tâcher (via la justice) de « plumer une grenouille »

Quand je leur demandai si le contrat ne leur avait pas été traduit en néerlandais, ils me répondirent que cela avait bien été le cas, mais qu'aucun des trois n'avait saisi qu'ils avaient à faire à une Société anonyme. Ils supposèrent qu'il s'agissait d'une firme purement privée.

Cette explication nous semble tout à fait justifiable. La dénomination « société anonyme » se traduit en anglais par Ltd. (Limited). Une firme (Jansen et C° par exemple) peut aisément modifier sa structure en une « Limited Company », une société anonyme en somme, et peut, après que les statuts ont été déposés, se présenter au public comme telle, en faisant suivre le nom de la firme de « Ltd. ». Alors on dira « c'est la firme Jansen et C° Ltd ». Ce Limited se traduit en langue africaine (la langue des Boers) par « beperk » (limité) et il est compréhensible que l'on a employé le terme « beperk » lors de la lecture de la traduction, et il se peut très bien que cela ait échappé à l'attention de quelqu'un.

Bref, les personnes en cause ne virent d'autre issue que l'acceptation de ces 40 livres. Certes, ils ont commis une lourde faute en ne

se rendant pas directement en Hollande, mais il est compréhensible aussi qu'ils aient tâché de trouver un autre emploi : l'optimisme de la jeunesse et le fait qu'ils avaient quelque argent en poche qui leur permettait de traîner un peu la vie (d'ailleurs quelques-uns avaient envoyé une partie de cet argent à leur épouse en Hollande, puisqu'ils étaient mariés tous les trois) ces deux facteurs ont exercé leur influence, car personne n'aimerait entreprendre le chemin de retour, tout penaude, après un séjour de quelques mois seulement en Afrique du Sud. Pour être bref, il ne leur fut pas possible de se faire embaucher. Comme ils n'avaient jamais appris d'autre métier, les autres emplois leur restèrent fermés aussi, de sorte que leur situation devint tragique. C'est à ce moment que ces trois messieurs s'adressèrent à moi, et après l'enquête de la Commission d'assistance de notre Association, nous avons décidé de les soutenir. L'Association leur a donné quelque argent ; nous leur avons donné des introductions pour des concitoyens plus aisés : la Société d'assistance juive *The Jewish Helping Hand* a contribué aussi, et nous avons espéré de pouvoir rapatrier les trois naufragés sous peu.

Je vous ai décrit ce cas amplement pour les raisons que voici. En premier lieu, je dois attirer votre attention sur le fait que nos moyens sont limités et qu'ils ne sont pas destinés à ces fins. Ils doivent, à vrai dire, être dépensés pour soutenir les sujets néerlandais résidant à Johannesburg, et qui sont dans le besoin. Et de ces gens-là, nous en avons plus qu'il ne nous est donné d'assister, notre association ne compte que cent membres, tout au plus, et n'est pas subventionnée.

Toutefois, nous avons aidé ces gens parce que nous avons cru y voir un cas d'imposture.

En second lieu, il est inexcusable que des jeunes gens émigrent pour l'Afrique du Sud, sans avoir pris des renseignements sérieux. Notre association compte aussi une Commission de conseil pour émigrés néerlandais et cette Commission traite toute demande très minutieusement ; elle donne des renseignements circonstanciés à tous ceux qui s'adressent à elle. Avant que quelqu'un se risque à accomplir un tel pas, ce qui compte surtout pour les gens qui ne savent même pas, ou bien l'anglais, ou bien l'africain, il serait quand même sage qu'il prenne des informations.

Nous savons que vous disposez d'un hebdomadaire, par conséquent je vous demande poliment de prévenir ces gens dans cet organe que notre association ne saurait intervenir pour ces cas. Nos moyens sont insuffisants en premier lieu, et en deuxième lieu, ils ne sont pas destinés à ces fins.

Pour les cas qui pourraient encore se présenter, il nous faudrait limiter notre intervention à l'inscription des victimes sur la liste des « désireux d'emplois ». Vous comprendrez fort bien qu'il est quasiment impossible de trouver un emploi quand on exerce un métier très spécial : c'est une affaire très difficile, voire même insoluble.

Tout au plus, nous leur pourrions allouer l'assistance que nous réservons à ces autres malheureux et nécessiteux, comprenant quelques ressources financières, quelque alimentation, des effets, logement dans les auberges de l'Armée du Salut, dont nous payons les frais, jusqu'à ce que la victime ou l'association elle-même ait trouvé un emploi, et dans ce cas, il faut qu'on accepte le travail qui s'offre, c'est-à-dire que les assis-

tés acceptent de se faire embaucher comme terrassier par exemple.

Et, vous en conviendrez bien, cela n'est pas l'avenir que l'on cherche en se rendant en Afrique du Sud. Comme vous nous l'avons dit, nous faisons déjà beaucoup pour les citoyens qui résident ici depuis des années déjà et qui se trouvent dans le besoin. Plusieurs de ces gens sont des vieillards ou des malades ; le travail ne leur est plus chose facile, et vous saisissez bien que nous réservons nos fonds à ceux-là en premier lieu.

En deuxième lieu, je vous demande poliment d'appeler l'attention de vos gens, au moyen de votre organe, sur le fait que notre Association compte dans son sein une Commission de renseignements pour émigrants néerlandais. Tout homme qui a l'intention de partir pour l'Afrique du Sud — et non seulement l'ouvrier diamantaire, mais tout hollandais — peut s'adresser à elle pour se renseigner. Voici son adresse :

Commission d'émigration de l'Association néerlandaise. Post box 1741. Johannesburg.

Je suppose que les trois ouvriers viendront vous voir lors de leur rentrée en Hollande, bien que je sache qu'ils sont partis malgré l'interdiction de l'A. N. D. B. et qu'ils ont été par conséquent radiés. Je ne veux nullement me mêler de vos affaires internes, cela se conçoit, mais j'aimerais vous dire que les motifs qui nous ont fait agir sont plutôt de caractère sentimental. Si des fois ils peuvent se faire embaucher en Hollande — et nous l'espérons tous de tout cœur — j'aimerais bien que vous leur fassiez comprendre que notre Association est une société philanthropique, dont le nombre de gens dûment secourus est malheureusement resté bien inférieur aux sollicitations qu'elle reçoit ; je veux dire que restitution partielle ou complète des sommes accordées serait la bienvenue, et que nous en pourrions faire bon usage.

Avec l'expression de mes sentiments distingués.

Votre serviteur,

H. M. BOELEN, président.

L'Ecole Professionnelle du Diamant à Paris

Sous l'égide du Ministre du Travail a été instituée à Paris une école professionnelle d'apprentissage concernant la taille du diamant.

Certes et nul ne me fera grief de la thèse que je présente, il est de l'intérêt aussi bien des patrons que des ouvriers d'inclure aux apprentis une connaissance étendue des pierres précieuses qu'ils sont appelés à travailler.

Il arrive souvent que des gemmes ayant une valeur considérable se trouvent confiées à des mains inexpertes à qui leur manque d'habileté fait perdre parfois quelques centièmes de carat qu'ils devraient conserver s'ils avaient suffisamment de science pour l'éviter.

Ces pertes inutiles deviennent dans ces circonstances, préjudiciables pour le rendement de poids des pierres façonnées, mais ne peuvent être mises à la charge des débutants ouvriers n'ayant pas acquis les notions préliminaires enseignant les principes fondamentaux et techniques de notre métier.

Il semble donc de toute nécessité que les syndicats patronaux et ouvrier participent par une mutuelle collaboration au développement de cette école d'apprentissage, ceci pour l'intérêt général de l'industrie diamantaire parisienne.

Cette école vient d'être créée, 4, rue Aumaire, à Paris, ou sous la direction de professeurs éminents d'une haute érudition, il est enseigné à nos futurs ouvriers le complément d'une éducation dont la majeure partie de la classe ouvrière se trouve privée par suite de l'obligation d'entrer très jeune dans les ateliers, vu la nécessité d'y gagner leur vie.

Il leur est enseigné les sciences physiques et morales, géométrie, mathématiques, hygiène, anatomie, etc...

Deux cours fonctionnent séparément : le premier comprend le cours élémentaire suivi par les élèves de 1^{re} et 2^e année et le cours supérieur par ceux de 3^e et 4^e.

Un camarade ouvrier diamantaire y est adjoint pour la partie technique de notre métier et chargé de l'éducation professionnelle de la taille du diamant sous tous ses rapports.

Certains esprits rétrogrades diront peut-être qu'il n'est pas besoin d'apprendre tant de choses pour faire un bon artisan ; qu'il leur soit répondu que l'instruction développée n'est jamais nuisible et qu'un peuple éclairé retirera toujours de la conception de ses œuvres le prestige dû à son intelligence.

Nous ne voulons plus de ces machines à facettes travaillant par routine, nous cherchons par la compréhension du travail qu'ils ont à effectuer, non des manœuvres mais des artistes ayant à cœur de faire de la corporation diamantaire parisienne un modèle d'impeccabilité.

H. YZER,
du Syndicat de Paris.

RAPPORT SUR LE CLANDESTINISME dans la Région Parisienne

Nous recevons, avec prière d'insérer, la communication suivante :

Paris, le 3 Mars 1930.

La commission paritaire mixte, composée de délégués de la chambre syndicale ouvrière et patronale, tient essentiellement à mettre au point la question de son action contre les ateliers clandestins, dans la région parisienne, afin de dénoncer les bruits fâcheusement erronés et dénués de tout fondement répandus dans notre milieu. Elle tient également à montrer qu'elle n'est jamais restée inactive et que le reproche d'incurie qui lui a été maintes fois adressé, ne peut plus être retenu par tout diamantaire de bonne foi.

D'abord qu'entend-on par atelier clandestin ? Il s'agit évidemment des ateliers qui, créés en marge de la loi française, échappent au contrôle des deux chambres syndicales, lesquelles s'efforcent d'un commun accord par une réglementation aussi sage que possible de former des ouvriers sur la place de Paris.

Comme cette question de la formation rationnelle de l'ouvrier diamantaire est très complexe, il suffit d'envisager d'abord le recrutement de la main d'œuvre.

A ce propos, on peut lire dans un rapport présenté par M. le Contrôleur principal de la

Main d'œuvre étrangère au Ministère du Travail et rectifié par les deux chambres syndicales, les intéressantes conclusions suivantes :

1^o Que les deux chambres syndicales sont d'accord pour donner à la place de Paris, le nombre suffisant d'apprentis pour le bien de la corporation, à la seule condition qu'une préférence soit accordée à nos nationaux ;

2^o Que les deux chambres syndicales estiment qu'il n'est pas nécessaire d'intensifier le recrutement de la main-d'œuvre étrangère parmi les diamantaires, puisqu'il est possible de trouver dans notre pays tous les éléments désirables pour maintenir le bon renom de notre corporation ;

3^o Que les deux chambres syndicales ne s'opposent pas malgré tout à l'emploi de la main-d'œuvre étrangère, sous la réserve que les ouvriers étrangers ne pourront travailler, en France, comme diamantaires, que s'ils sont en règle avec les lois françaises et sont autorisés par les deux Chambres syndicales.

La position des deux chambres syndicales dans cette importante question est donc très nette.

Il importe de se rappeler que dans l'industrie diamantaire un facteur important intervient : la production. Elle peut mourir du fait que la production n'est pas réglée et contrôlée.

Il suffit d'autre part de se souvenir du remarquable discours prononcé par M. Van Berckelaer, les 28 et 29 novembre 1928, au sénat belge, pour comprendre que le développement des ateliers clandestins, constituerait un danger pour la collectivité de l'industrie diamantaire, serait la cause d'abus regrettables, d'une escroquerie au détriment des parents, d'une exploitation des apprentis, d'une violation constante de la loi sur la durée du travail et entretiendrait une concurrence déloyale envers les diamantaires qui observent les lois françaises et les décisions prises en commun.

La Commission paritaire mixte n'a pas failli à sa tâche.

Dès qu'elle a appris que des patrons indélicats faisaient venir en France, avec de fausses déclarations, leurs compatriotes auxquels ils apprenaient le métier — et dans quelles conditions ! — pour des sommes variant entre deux et cinq mille francs, qui leur permettaient de monter des ateliers clandestins et aussitôt qu'elle a eu connaissance que des patrons peu soucieux du respect des lois françaises (peut-être parce qu'ils sont étrangers) ne se confirmaient pas aux prescriptions de la loi du 11 août 1926, aux dispositions du décret du 30 novembre 1926 et de l'arrêté du 20 janvier 1927, la commission paritaire n'hésita pas à agir.

Voici le résultat de son action :

Le 17 janvier 1930, le tribunal de simple police de Noisy le Sec condamnait B... et S... à 300 fr. d'amende.

Le 31 janvier 1930, le tribunal de simple police de Paris condamnait H... S... à trois amendes de 5 francs.

Le 13 février 1930, le tribunal de simple police de Paris jugeant correctionnellement condamnait A... à deux amendes de 50 fr. et à 250 fr. de dommages et intérêts au profit de la Chambre syndicale patronale.

Le 13 février 1930, le tribunal de simple police de Paris jugeant correctionnellement condamnait T... à une amende de 25 fr. et à 250 fr. de dommages et intérêts au profit de la Chambre syndicale ouvrière et patronale.

La presse parisienne a relaté ces jugements et a dénoncé publiquement que ces patrons arméniens, peu scrupuleux, faisaient venir en France des ouvriers de leur pays en les faisant passer pour étudiants afin d'échapper au contrôle du Ministère du Travail et les employaient à des salaires inférieurs à ceux que les diamantaires français exigent justement.

La commission paritaire mixte poursuit sa tâche d'épuration et d'assainissement sans trêve, ni faiblesse quelles que soient les personnes incriminées, au mépris des attaques maladroites dont elle pourrait être l'objet.

Pour le "Rayon de Soleil"

Sommes reçues au cours du mois

M. Fernand Grandclément, industriel, à St-Claude	250	"
Emile Faivre-Picon, St-Claude	10	"
Laure Gruet, —	10	"
Paul Defougères, Lyon	10	"
René Mangeat, St-Claude	10	"
Jules Prost-Dumont, St-Claude	10	"
Robert Pernier, —	5	"

Pourcentage sur cotisations :

Eglantine Bourgeat	13	"
Achard Pierre	3	10

Vente de stèles :

Coopérative de Felletin	36	"
Maison Asscher, Paris	375	"
Maison Missionnier et Léon, Paris	65	"
Patrons et personnel, maison Missionnier et Léon, Paris	100	"
Maison Nicot, Paris	10	"
Mme Veuve Le Bon, Neuilly	10	"
Tione, Paris	7	"
Total	924	10
Listes précédentes	349	70
Total à ce jour (depuis le début de l'année)	1.273	80

Merci à tous ces généreux donateurs.

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

A 1130 le 26 mars, la De Beers accuse une baisse de près cent points sur la fin février (1226 le 28 février).

Parallèlement Jagersfontein se retrouve à 235 contre 248. Pour cette dernière valeur, le dividende semestriel habituel ne sera pas déclaré.

La baisse des valeurs s'explique par la mauvaise tenue des marchés et aussi dans le fait que le Syndicat des Bruts devra décaisser une somme de 350.000 livres sterling (environ 43 millions et demi de francs) prix de l'accord amiable mettant fin au procès de ce syndicat avec l'United Diamond Fields of British Guinea.

**

Les marchés sont toujours très calmes. Les belles qualités sont peu demandées et les transactions portent surtout sur les marchandises inférieures.

En fantaisie la demande est presque insignifiante.

Les prix du brut demeurent fermes.

Edmond PONARD.

Bruits & Nouvelles

Pour le contrôle des diamants alluvionnaires

Une nouvelle société sud-africaine, la Diamond Corporation, vient d'être constituée au capital de 2 millions 1/2 de livres sterling.

La Diamond Corporation a pour objet d'acheter et de vendre tous les diamants extraits dans les districts non encore contrôlés par le Syndicat des diamants. Elle se propose en outre de conclure des accords particuliers en vue d'établir une réglementation de la production et de la vente des pierres précieuses.

Elle a été constituée sous les mêmes auspices que le Syndicat des diamants.

La De Beers, entre autres, a pris une importante participation dans cette nouvelle Compagnie.

**

Le Diamant

On manque du Cap à Londres : de graves difficultés avaient manqué d'amener un échec de la conférence des représentants du gouvernement sud-africain et des principales compagnies diamantifères. Finalement, le Diamond Contrôle Board, organisme créé par le gouvernement du Cap et les producteurs de diamants ont pu arriver à établir les nouvelles quotes-parts revenant à chacun dans le contingentement des ventes.

Des accords ont été établis qui concernent la vente des diamants provenant des gisements du Namaqualand appartenant à l'Union Sud-Africaine, les quatre principaux producteurs : De Beers, Jagersfontein, Premier Diamond et Consolidated Diamond of South-West Africa, les producteurs de diamants alluvionnaires de Lichemberg et des autres districts.

Le montant des quotes-parts arrêtées sera publié par le ministre sud-africain des Finances à l'occasion d'un discours qu'il prononcera. La production de la De Beers pourra, vraisemblablement être augmentée.

Tous les ouvriers des tailleries de diamant sud-africaines ont reçu congé.

(Information, 27 Décembre).

**

Un procès d'importance

Il vient de se plaider à Londres un procès d'importance. L'United Diamond Fields of British Guiana Limited accusait le Syndicat des Bruts de l'avoir ruiné par des manœuvres frauduleuses, notamment en lui payant ses pierres à un prix très inférieur à leur valeur réelle.

Finalement, un accord amiable est intervenu, le Diamond Syndicat ayant accepté de payer à la Compagnie demanderesse une indemnité de 325.000 livres sterling, augmentée de 25.000 livres pour les frais de procédure.

LE BOORT

Les prix du boort accusent une tendance à la baisse. Pourtant les cours officiels n'ont pas varié. Le Bureau de boort d'Anvers continue à le vendre florins : 4.50 le carat.

UNION NATIONALE
des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

COMPTE-RENDU FINANCIER

du 2^e Semestre 1929

Exercice du 30 Juin au 31 Décembre 1929

	RECETTES
Cotisations perçues.....	16.608 90
Recettes du journal (abonnements et insertions)....	470 "
Vente de brochures et de pierres à frotter.....	273 "
Intérêts de l'argent placé....	3.554 75
Total des Recettes...	<u>20.906 65</u>
	DÉPENSES
Impression et envoi de 6 numéros de <i>l'Ouvrier Diamantaire</i>	4.406 25
Salaire du Secrétaire.....	9.000 "
Frais du précédent contrôle.	82 50
Frais de correspondance et divers.....	225 40
Frais du Congrès de St-Claude	1.539 50
Frais de tournées.....	242 35
Frais de Bureau (matériel fournitures et nettoyage)..	443 85
Total des Dépenses ..	<u>15.939 85</u>
	RÉCAPITULATION
Recettes	20.906 65
Dépenses	15.939 85
Excédent de Recettes....	<u>4.966 80</u>
	AVOIR DE L'UNION NATIONALE
Avoir au 1 ^{er} Juillet 1929....	95.660 95
Excédent de recettes de l'exercice.....	4.966 80
AVOIR au 31 Décembre 1929	<u>100.627 75</u>
	SITUATION DES CAPITAUX
En compte courant à <i>La Fraternelle</i>	73.654 65
Un bon Banque des Coop. Echéance : 30/9/34.....	25.000 "
En caisse (y compris chèque postal).....	1.973 10
TOTAL	<u>100.627 75</u>

Le Secrétaire, E. PONARD.



Rapport de la Commission de Contrôle

La Commission de contrôle réunie le 8 Mars 1930, après avoir vérifié les livres et toutes pièces comptables, reconnaît la sincérité des écritures et l'exactitude des comptes et conclut à leur adoption.

Jules ECUVILLON, André MONNERET,
du Syndicat de St-Claude

Marcel BALLON,
du Syndicat de Paris.

Le Syndicat de Thoiry invité à fournir un contrôleur, s'était excusé.

Où va l'Argent ?

En 1929, le "Rayon de Soleil" a dépensé pour ses malades la coquette somme de : **53.577 fr. 50**

UNION NATIONALE
des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

Situation Financière du RAYON DE SOLEIL

Exercice du 30 Juin au 31 Décembre 1929

2^e Semestre 1929

	RECETTES
Cotisations perçues.....	5.148 40
Dons divers.....	2.985 20
Vente de stèles.....	559 "
Vente du matériel de la Coo-pérative <i>Les Moulins</i>	450 "
Produit de la fête de Paris ..	3.567 30
Produit de la poudre noire ..	11.671 95
Intérêts de l'argent placé....	10.567 60
Total des Recettes...	<u>34.949 45</u>
	DÉPENSES
Indemnit. journalières payées aux malades.....	25.317 "
Frais nécessités par l'application de la méthode Renner	8.204 70
Envoi de poudre noire, de cercles, confection de pancartes pour les ateliers, etc.	351 95
Frais de bureau (matériel, fournitures, nettoyage)....	433 85
Frais du précédent contrôle.	82 50
Frais de correspondance...	208 45
Total des Dépenses ..	<u>34.598 45</u>
	RÉCAPITULATION
Recettes	34.949 45
Dépenses	34.598 45
Excédent de Recettes,...	<u>351 "</u>
	AVOIR DU " RAYON DE SOLEIL "
Au 30/6/29, l'Avoir était de.	273.638 50
Excéd. d'recettes de l'exercice	351 "
AVOIR du R. S. au 31/12/29	<u>273.989 50</u>
	SITUATION DES CAPITAUX
Un bon Banque des Coop. Echéance : 15/4/34	15.000 "
Un bon Banque des Coop. Echéance : 30/9/34.....	50.000 "
En compte-courant à <i>La Fraternelle</i> , St-Claude	208.278 30
En Caisse (y compris chèque postal).....	711 20
TOTAL	<u>273.989 50</u>

Le Secrétaire, E. PONARD.



Rapport de la Commission de Contrôle

La Commission de contrôle réunie le 8 mars a vérifié les livres et toutes les pièces comptables. Elle reconnaît l'exactitude des comptes et conclut à leur adoption.

Jules ECUVILLON, André MONNERET,
du Syndicat de St-Claude.

Marcel BALLON,
du Syndicat de Paris.

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude et ses Sections.

— La situation est toujours aussi pénible que les mois précédents. Aucune amélioration n'est survenue. Le chômage est toujours assez important. Dans la plupart des maisons patronales on continue à ne travailler que 24 heures par semaine. La coopérative *Adamas* continue à travailler normalement. A la co-opérative *Le Diamant* le chômage a été moins important que le mois précédent. Chez Reynançon on travaille la semaine complète, mais cette maison qui s'était spécialisée dans la « fantaisie » a dû reprendre le « rond ». La taille des fantaisies a d'ailleurs presque disparu de la place.

Déjà de nombreux ouvriers ont quitté le métier et si le chômage perdure, il est probable que ce mouvement s'accentuera et qu'une fois encore l'industrie diamantaire française, inorganisée au point de vue chômage, trop petite pour que les Pouvoirs publics s'intéressent à son sort, sera une fois de plus anémiée par le départ de ses éléments les plus actifs.

— Nous manifestons dans notre dernier numéro notre satisfaction de ce que M. Emile Dalloz, président de la Chambre patronale, avait accordé à ses ouvriers la réduction des frais de place demandée. A notre grand regret, nous devons faire machine en arrière, car au moment où s'exprimait notre satisfaction, M. Emile Dalloz, sur les instances sans doute d'autres patrons de St-Claude, avait rapporté la décision pour laquelle nous le félicitons et rétabli la mesure d'injustice consistant à faire payer 4 jours de place pour 24 heures de travail.

Cette situation va d'ailleurs prendre fin, puisque nous apprenons que les principales maisons de St-Claude ont décidé de répartir ces 24 heures sur 3 jours de travail et que ce nouvel horaire entrera en vigueur à partir du 31 mars.

Thoiry. — Situation sans changement. La Coopérative est de nouveau en chômage. Chez Masson on continue à travailler cinq jours par semaine.

Taninges. — Pas d'amélioration sensible dans la situation. Après quelques jours de chômage, la Coopérative a repris le travail.

Lyon. — Ici, la vingtaine d'ouvriers de Lyon est occupée normalement.

Nemours. — Sur notre place, la situation ne s'améliore pas.

La Coopérative chôme toujours. Chez Driat-Alperts où l'on continue à faire de la fantaisie, on travaille toujours 35 heures par semaine, mais on envisagerait, paraît-il, si la situation actuelle se prolonge, une nouvelle réduction des heures de travail.

Dans les autres petits ateliers, on chôme partiellement.

Paris. — La situation sur la place de Paris n'est pas brillante : 80 chômeurs complets. Pour les ouvriers au travail : 35 heures par semaine.

— L'action du Syndicat en faveur de la semaine de 44 heures vient de marquer un premier pas : la Chambre syndicale Patronale de la rue Cadet accepte d'instituer dès la reprise la semaine de 44 heures.

Toutefois pour débuter, la rémunération se ferait sur la base de 46 heures. C'est-à-dire que sur les quatre heures de travail en moins, deux heures seraient payées par le patron et deux heures supportées par l'ouvrier.

La rémunération des 44 heures, sur la base de 48 heures serait accordée dès que la situation le permettrait.

Une récente assemblée générale a accepté cette proposition.

— Au cours de cette même réunion, les rapports moral et financiers du Syndicat ont été acceptés à l'unanimité.

— Voici la composition du Bureau et des diverses Commissions pour 1930 :

Bureau. — Secrétaire : Pierre Le Bon ; Trésorier : Auguste Diebold ; Secrétaires-adjoints : Green Robert, Delaplace Georges, Grenet Gaston ; Trésorier-adjoint, Maurice Blain.

Commission d'apprentissage. — Grenet Gaston, Pierre Le Bon, Diebold Auguste.

Commission paritaire. — Diebold, Pierre Lebon, Grenet Gaston, Green Robert.

Commission du Rayon de Soleil. — Le Bon Alexandre, Ballon Marcel, Brely, Robert Charles, Van Vick, Francis Geffroy.

Commission de contrôle. — Crouzat Marcel, Garondeau, Leblanc.

Commission scolaire, — Green, Garondeau.

Commission caisse invalidité. — Quicroix, Batavier, Mathias Lévy.

Felletin. — Les ouvriers continuent à chômer partiellement et le peu de travail est de mauvaise qualité.

BELGIQUE

La situation demeure mauvaise. Le nombre des chômeurs s'accroît et dépasse maintenant 3.000. Les ouvriers qui travaillent sont occupés avec des marchandises de qualité inférieure. Il ne se fait pour ainsi dire plus de fantaisie.

HOLLANDE

La situation est redevenue très mauvaise et le nombre des chômeurs s'est considérablement accru ces deux dernières semaines.

ALLEMAGNE

A Hanau et à Erbach, 25 % seulement des ouvriers travaillent. A Idar et dans le Palatinat où le nombre des inorganisés est plus grand, la proportion d'ouvriers occupés est un peu plus forte.

Dans le but de maintenir les tarifs, on envisage de faire soutenir, bien qu'il n'y ait aucun droit, les inorganisés par les caisses de chômage, car la misère est profonde.

AFRIQUE DU SUD

Le chômage a fait aussi son apparition parmi les ouvriers diamantaires de l'Afrique du Sud.

Déjà une firme a fermé ses portes et ses ouvriers, prenant le chemin de retour, sont arrivés à Anvers il y a quelques jours.

Les ouvriers d'autres firmes subissent un chômage partiel.

Suivant une nouvelle publiée dans l'*Information* du 27 mars, la totalité des ouvriers diamantaires aurait reçu congé, mais nous n'avons pas encore confirmation de cette nouvelle.

NOS MORTS

Nous avons le regret d'annoncer le décès de notre camarade :

Elise DALLOZ

du Syndicat de Saint-Claude (Section d'Avignon) décédée à Avignon, le 23 Mars, à l'âge de 46 ans.

A sa famille si cruellement éprouvée, l'organisation adresse ses biens sincères condoléances.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

DU

VII^e Congrès de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires

Tenu à STUTTGART (Allemagne), dans l'immeuble "Schonblick" (am Weissenhof)

du 8 au 11 JUILLET 1929, sous la présidence de Henri POLAK

(Suite)

Séance du 10 Juillet (suite)

Bonn. — Je réclame aussi un cadran aux données claires, mais les petites aiguilles me suffisent. Van Berckelaer dit que tout le travail requis, quant aux traductions, a été fourni par le secrétariat. Et bien! j'aime profiter de cette occasion pour donner à César ce qui lui revient.

Notre argumentation se limite donc à ceci : nous voulons soumettre à votre attention la possibilité de faire des économies au sujet de la délégation des petites organisations. Je suis satisfait d'entendre percer un même souci dans le ton des paroles prononcées par le trésorier. Nous demandons seulement que le Bureau veuille prendre en considération les remarques présentées et de les examiner éventuellement.

Bartels. — Je n'ai nullement eu l'intention de blesser qui que ce soit. Les argumentations du Président et du Trésorier étaient superflues selon moi, car nous n'avions pas à faire des critiques ; mais ce nous était un devoir que de parler après les paroles de Bonn. Le Président a traduit — un peu à la douce — nos pensées : la caisse de l'Alliance est là pour financer les Congrès. Si les recettes d'une seule année sont absorbées par les frais occasionnés par un Congrès, les trois autres

laisseront une marge assez grande ! Je ne me serais point occupé des affaires internes d'Amsterdam, si le nombre des délégués amstellodamois ne pouvait être considéré, indirectement, comme une critique sur la composition de notre délégation.

Je veux certifier au président que je me hâterai d'accepter son invitation, nous garantissant une réception aussi généreuse que celle que nous connaissons ici. Selon nous, l'expression employée par Bonn quand il qualifia le rapport, a fait sur nous une mauvaise impression. Nous devons veiller à ce que les choses sur lesquelles nous avons une opinion différente de la vôtre, ne soient pas tournées contre nous, en guise de critique. C'est tout ce que je voulais dire.

Meyer. — A différentes reprises, on a parlé des petites organisations lors de la discussion du rapport financier. Je demande maintenant la parole, parce que je me sens visé en tant que représentant de l'Amérique.

Quand, en 1905, le premier Congrès fut tenu, l'A.U.D. ne reçut point de notes. En 1907, de même : tout fut payé par nous autres. Si je me le rappelle bien, pour 1910, ce fut encore le cas, et si l'on a transmis une note, son montant assurément aura été fort petit. Cela fait que l'A.U.D. n'a eu à sa charge, comme frais notoires, que ceux des derniers Congrès, dont le montant, cela est vrai, est

assez élevé en comparaison avec les cotisations payées.

Mais nous tenons compte de la situation financière de l'A.U.D. et si l'on nous faisait savoir que la caisse ne saurait payer tous ces frais, alors, d'emblée, on serait prêt chez nous à les prendre en charge.

Quand on nous fit savoir qu'on ne tenait à notre disposition qu'une somme fixée d'avance pour les frais de voyage et de séjour, cette décision fut portée devant le Conseil, et bien que notre situation ne soit pas des plus florissantes, celui-ci décida de prendre à sa charge les autres frais.

Nous retirer ? Mais jamais il n'en fut question. Nos idées diffèrent un peu de celles des Européens ; il faut admettre cela. Et il me semble qu'on pourrait comparer les Syndicats des ouvriers diamantaires à un pneu d'auto : quand tout marche à merveille, le pneu est gonflé à crever ; voilà que cela diminue : le pneu se dégonfle... sans raison.

Je dois le dire, en contemplant le nombre des délégués amstellodamois, je me sens un peu déçu. La situation serait-elle plus grave pour la Hollande que pour l'Amérique ? M'est avis qu'il n'en est rien.

Ceux qui ont proclamé que la possibilité de prendre contact avec les camarades étrangers a sa valeur ne sauraient se dérober.

Nous considérons un Congrès comme une festivité. Voilà notre manière de voir, oui. Pendant les quelques heures où l'on se trouve ensemble, on oublie les revers que les devoirs professionnels nous apportent ; on oublie pour quelques instants les mauvaises conjectures qui pèsent sur les esprits. Mais il m'est impossible d'oublier ces situations attristantes quand je dois constater qu'une grande organisation ne veut pas se faire représenter dignement.

Je suis d'accord avec Bartels. Vraiment, on aurait pu faire autre chose. Vous faites une propagande dangereuse ; la propagande pour les économies ne porte pas. Au contraire, son influence est néfaste. Et puis, dans une organisation solide, il peut difficilement être question de faire des économies, car si les économies sont possibles, on pourrait dire qu'on a gaspillé l'argent avant, et une organisation sérieuse ne gaspille rien.

Alors, il est dangereux de parler économie ; pour les petites organisations, il ne reste pas grand'chose à économiser. Toutes les dépenses qu'elles font sont nécessaires, et quand alors on leur dit : « Voyez un peu ce qu'on fait à Amsterdam », alors on met le frein à la vie interne de ces organisations. Je devrais vous demander : « Indiquez-moi les articles sur lesquels elles peuvent faire des économies ; ou bien doivent-elles envoyer un délégué en moins ? » Cela leur rendrait 1/2 % par tête. Ce n'est pas du bon travail qu'on fournit ainsi.

A vrai dire, je ne connais pas les organisations considérées comme petites ; mais j'aimerais bien me trouver de l'autre côté.

Nos finances ne sont pas brillantes. La vie est chère chez nous aussi.

Des voix. — Vous voulez changer ?

Meyer. — Nous devons payer des dollars là, où ici l'on compte avec des « pfennigs » ; en faisant la balance, on remarque que tout revient au même. Voilà la raison pour laquelle j'admire les petites organisations qui disent : nous voici ; nous participons au Congrès. Quant aux graphiques je dois dire ceci, bien que je sois d'avis que Van Berckelaer n'a nullement besoin de défenseur : le secrétaire est chargé de faire son rapport ; nous exigeons que ce rapport soit complet au plus haut degré. Eh bien : le secrétaire fait sa besogne, et il paie de son mieux. Quand le travail est prêt, il est aisément de faire quelque critique sur un détail quelconque.

Je suis d'avis qu'il peut avoir son opinion propre, quant à la manière de présenter un tel rapport. Il est difficile de se prononcer sur les données qui nous seront utiles et celles qui ne le seront pas. Régulièrement, je classe les numéros des hebdomadiers belges et hollandais. Ils sont là. A un certain moment, il me faut une chose bien précise. Je les consulte. Il en est de même pour les statistiques. Si vraiment il n'est question que de quelques fl. : 100 — cela fait quelques cents par tête — je ne ferais vraiment pas d'objections. Attendons encore avec notre critique, elle est prémature. L'avenir nous éclairera sur la valeur des tableaux.

Pour conclure, j'aimerais bien connaître le nom des petites organisations qu'on vise, quand il est question d'économiser sur les dépenses. Jusqu'à présent, nous n'avons encore jamais manqué à nos devoirs, et je peux concevoir que les délégués des petites organisations ont été quelque peu offensés en entendant les paroles prononcées.

Trésorier. — En prenant pour la deuxième fois la parole, je dois encore dire qu'il n'est pas entré dans mes intentions de faire statuer ici sur des économies à faire. Et on ne peut interpréter les quelques phrases que j'ai écrites dans le rapport financier de cette manière. J'ai seulement voulu dire qu'il serait possible que nos Congrès mangent, dans l'avenir, les recettes de toute une année, recettes à base de cotisation réduite. C'était de mon devoir de souligner ce fait, puisque j'ai la garde de l'équilibre financier. Il n'est pas question d'économies, et la difficulté peut être résolue aisément si nous portons la cotisation de nouveau à 1 fl. (*si c'est nécessaire*) ou bien si nous la portons à 0,75 fl. Bartels a tiré quelques flèches brûlantes dans notre direction, et il prétend que nous avons la manie des économies. Mais, à vrai dire, il n'en est absolument rien, puisque toutes les diminutions qu'il nous a fallu introduire en 1922 ont été annulées. Quand en 1924 et 1925 l'air n'était plus si lourd nous avons refait notre ménage d'autant, de sorte qu'il est absurbe de parler économies en 1929.

Les petites organisations n'ont pas à se plaindre de l'A.U.D. Non seulement nous soutenons des grèves, mais Bartels doit savoir qu'il y a des organisations qui ne font que nous demander aide et soutien. C'est avec plaisir que nous constatons qu'une autre direction est prise. Mais il appert toujours qu'il est souhaitable que nous disposions de quelque argent pour secourir les petites organisations quand celles-ci entrent en lice pour le bien-être général. Nos finances ne sont pas mangées par les Congrès. Un Congrès ne se tient qu'une fois tous les trois ans (période qui est souvent portée à quatre). S'il appert que les statistiques doivent accompagner le rapport, elles y seront jointes ; et les dépenses seront faites. Mais, quant à moi, on ne doit pas se faire de souci au sujet de la position financière de l'A.U.D.

Je suis d'avis qu'on commet une erreur assez grave en voulant prétendre que les organisations ne jouissent pas des mêmes droits tout en faisant leur devoir. Il entrat toujours dans nos intentions d'accorder une délégation à chaque organisation. Mais il peut être souhaitable que nous prenions des dispositions pour les Congrès à venir. Le délégué américain me fait la tâche assez pénible. Il commence par l'énumération de différents Congrès pour lesquels nous n'aurions pas payé et maintenant il me force de lui dire ce que nous avons payé. Je dois vous faire savoir donc, que les frais occasionnés par la délégation américaine pour les Congrès de 1920 et de 1925 doivent être évalués à 1/5 des frais généraux et, on le reconnaîtra, même pour l'Amérique, c'est un peu fort.

Il va de soi que l'Amérique occupe une place toute spéciale et qu'il faut prendre pour elle d'autres mesures. C'est ce qu'a fait le Bureau, et nous avons réservé à l'Amérique une somme suffisante pour les frais du Congrès.

Je cesse, tout en soulignant particulièrement ma déclaration faite au sujet des économies. Les observations présentées n'émanent point du Bureau. Pour nous, le travail à faire prime tout. Nous savons, par expérience, que les Congrès entraînent des dépenses fort élevées ; mais nous sommes d'avis que les intérêts de l'A.U.D. doivent passer avant toutes les considérations financières possibles. du moment que la base financière est saine .

et que la situation ne nécessite pas de mesures extraordinaires.

Président. — Je crois pouvoir dire que la discussion du rapport financier touche à sa fin. Le Congrès tolèrera bien, je suppose, que j'adresse nos remerciements au trésorier qui gère si brillamment nos finances dans les dernières années écoulées. (Applaudissements.)

A l'ordre du jour figure l'élection du Bureau de l'A.U.D. L'ordre du jour porte par erreur : Election des président, secrétaire et trésorier. Tous les membres du Bureau doivent être élus ici. En 1925, une exception a été faite à la demande de la délégation belge, qui pour des raisons internes, a voulu procéder autrement.

Y a-t-il quelqu'un qui présente des candidats pour la présidence, le secrétariat et la trésorerie ?

Des voix. — Les sortants !

Président. — On propose de réélire les camarades en fonction. Le Congrès est-il d'accord ?

Le Congrès renouvelle sa confiance : Henri Polak, L.Van Berckelaer et D.Van Praag par acclamation.

Président. — Je remercie les membres du Congrès au nom de mes collègues de la confiance qu'ils nous témoignent.

Y-a-t-il des candidats pour la délégation belge ? Deux membres sont à élire.

Des voix. — Les mêmes !

Président. — La délégation belge est-elle d'accord ?

Des voix. — Oui.

Président. — Danckaerts et Van Dæselaer sont donc réélus.

Y a-t-il des candidats pour la délégation néerlandaise ? Non ? Alors Voet est réélu.

Les délégations allemande et française ont-elles à présenter des candidats ?

Des voix. — Les mêmes.

Président. — Alors Schott et Ponard sont réélus dans leurs fonctions.

L'ordre du jour nous appelle maintenant à nous prononcer sur la date et le lieu du prochain Congrès. Les statuts prescrivent de tenir le Congrès une fois tous les trois ans. Nous pouvons nous mettre d'accord provisoirement sur la date. Ce sera en 1932. Le Congrès donnera bien son assentiment, n'est-ce pas ? Il nous reste donc encore l'indication du lieu.

Biot (Belgique). — Au nom de la délégation belge, je propose de tenir le Congrès prochain à Amsterdam.

Ponard (France). — Notre choix s'est aussi porté sur Amsterdam.

Président. — Le Congrès est-il d'accord ? Oui. Il est donc admis que le Congrès prochain se réunira à Amsterdam. Au nom de l'A.N.D.B., je remercie les différentes organisations pour cette décision flatteuse et je répète ce que j'ai déjà dit : il ne manquera rien à Amsterdam. Les camarades pourront en toute tranquillité tenir leur Congrès chez nous. Ils ne le regretteront pas.

Des voix sortant de la délégation néerlandaise. — Le maître des cérémonies est déjà connu !

Le Président. — Dès à présent, nous pouvons entamer la discussion des diverses propositions. La première qui figure à l'ordre du jour a été formulée par le Bureau et dit :

« Le Congrès est d'avis qu'il est souhaitable que la période des vacances commence à une même date dans tous les centres ».

Il n'est pas nécessaire de discuter longuement au sujet de cette question ; la proposition ne bouleversera pas le monde, mais on doit quand même lui donner quelque attention. Il arrive qu'un chenapan se déplace d'Amsterdam pendant la période de vacances afin de trouver une occupation à Anvers ; et il y en a qui font aussi le trajet en sens inverse. Ces choses ne se passent pas trop souvent, mais il est nécessaire que des mesures soient prises. Le caractère démonstratif de la proposition est d'un intérêt plus grand. Mais, immédiatement, une autre question est soulevée : sera-t-il possible de réaliser ce que la proposition envisage, car il faudra tenir compte du fait que les centres différents prennent leur semaine de vacances à l'occasion des festivités locales. C'est notamment le cas pour Anvers, où il y a Kermesse la Semaine du 15 août. D'autres facteurs encore rendront difficile l'application de cette mesure. Il faut aussi tenir compte des dates de vacances des écoles dans les divers pays. Les vacances amstellodamoises, par exemple, commencent avant les vacances belges.

Une voix. — Ce n'est plus le cas maintenant.

Le Président. — Si la proposition se change en réalité, il sera possible d'arrêter complètement le trafic diamantaire international. Nous avons entendu des voix s'élever, soutenant pareille mesure, à Anvers et à Amsterdam, mais les propositions ne sortent pas des cartons parce qu'on n'a pas assez confiance l'un dans l'autre. On n'est pas sûr que les portes resteront fermées ici, quand les autres chômeront là-bas. Certes, si on pouvait pousser les choses si loin, l'effet avantageux ne manquerait point de se manifester. Pour cette raison, j'aimerais vous proposer d'accepter la proposition et pour son caractère propagandiste, et pour son caractère démonstratif.

Eschbach. (Allemagne). — Nous avons nos vacances la deuxième semaine du mois d'août, tout comme cela est le cas pour la Belgique, je crois. La date est fixée par contrat. Mais nous sommes disposés à accepter la proposition et à introduire une période de vacances à tenir simultanément avec les autres centres pour les motifs cités par le Président.

Parsser. (Pays-Bas). — En effet, il serait souhaitable qu'une période de vacances internationale soit fixée, mais il faut reconnaître aussi que pour des motifs religieux, par exemple, des inconvenients pourraient surgir. Il est encore une autre question : Qui aura le droit de fixer la date ? Il se pourrait que la plus grande organisation réclame ce droit, mais alors il se pourrait aussi qu'Amsterdam répondrait, en apprenant la date : « Cela ne va pas ». Que faire alors ? J'aimerais vous conseiller de ne pas en faire une proposition trop impérative. Je me contenterais d'un vœu.

Le Président. — Il n'y a rien d'obligatoire dans la proposition.

Parsser. — Si la proposition est conçue dans ce sens, je n'ai plus rien à observer.

Le Président. — La proposition dit très clairement « qu'on est d'avis ». Si le Congrès accepte la proposition, il faudra examiner s'il

est possible d'en faire une réalité. Si des difficultés infranchissables surgissent, il faudra en tenir compte.

Ponard (France). — La délégation française accepte la proposition, tout en faisant des réserves pour cette année. Il est un fait que pour l'année en cours rien ne pourra être fait dans cette voie puisque toutes les dispositions en vue des vacances sont déjà prises.

Le Président. — Cela va de soi. Personne ne s'oppose ? Non ? Alors la proposition est acceptée.

Le Bureau vous propose maintenant de traiter d'abord la question Sud-africaine. Nous laissons donc pour quelques instants la discussion des propositions et abordons le dernier point figurant à l'ordre du jour.

La demande de l'organisation sud-africaine nous est parvenue il y a quelques mois déjà. On sait que depuis des années on travaille du diamant en Afrique du Sud, et qu'il y avait là-bas quelques fabriques occupant quelques douzaines d'ouvriers. Une partie de ces ouvriers habitent depuis longtemps ce pays, tandis qu'une autre partie s'est embarquée de son propre gré, à une date plus récente. Il y a quelque temps le patron Vermez a fait venir cinq ou six ouvriers, et quand ceux-ci arrivèrent, des tentatives furent faites tendant à la fondation d'une organisation sud-africaine. Elle fut fondée et maintenant elle sollicite son affiliation à l'A. U. D.

Si rien ne s'était produit entre temps, cette affaire aurait été traitée par le Bureau comme une affaire usuelle, et le Bureau lui-même aurait déjà pris une décision.

Il est inutile de vous faire remarquer que maint événement s'est présenté à notre attention depuis lors, et bien que le Bureau soit compétent dans l'occurrence, il a quand même été d'avis qu'il serait préférable de laisser la décision au Congrès, vu que les événements qui se présentent sont d'une importance capitale et que l'autorité d'un Congrès est supérieure à celle d'un Bureau.

Nous avons puisé un argument pour laisser la décision au Congrès dans le fait que la décision éventuelle serait riche en conséquences. Nous nous sommes bien rendus compte de cette réalité.

Entre temps, le gouvernement sud-africain avait parlé, créant une situation qui n'était claire pour personne. Personne ne savait ce que signifierait cette intervention et personne ne connaissait la forme sous laquelle elle se manifestera.

Nous voulons attendre les événements en toute tranquillité ! Cela ne veut pas dire que nous nous sommes assis en attendant le beau matin, mais il ne nous plaisait pas de nous engager dans une situation inconnue et hasardeuse ; il ne nous plaisait pas de souscrire à des engagements qui pourraient bien nous causer des larmes. Vous savez tous comment les choses ont tourné. On peut se demander si vraiment la situation est plus claire dès à présent, si l'on possède quelques données exactes. En tout cas, la prudence est de rigueur. Les conditions qui paraissent accompagner l'alimentation en matières premières, posées par le Gouvernement sud-africain aux fabricants, chassent bien un peu les suppositions, mais, par contre, il nous est impossible de remettre encore notre décision, surtout parce qu'on ne se retrouve pas du jour au lendemain, tous réunis, comme cela est le cas maintenant.

La tâche nous est rendue plus difficile parce que certains faits se sont produits malgré nous : quelques membres de l'A. D. B. et un membre de l'A. N. D. B. sont partis pour l'Afrique du Sud sans autorisation, ne se souciant pas de nos décisions et l'organisation existante a déjà incorporé quelques-uns de ces ouvriers. La question se pose donc ainsi : Des ouvriers diamantaires rayés par l'A. D. B. et l'A. N. D. B. sont devenus membres de l'organisation africaine. Si nous prenons cette organisation dans l'A. U. D., ces membres pourront se faire réinscrire automatiquement chez nous, malgré leur radiation, en cas de rapatriement éventuel.

Une mesure pareille, la radiation, n'est pas à méconnaître. Elle a toujours une influence prophylactique, car tout homme ayant de la cervelle, désireux de partir, pensera quand même aussi à un retour éventuel ; il se dira n'est-ce pas qu'il n'est pas devin, et parce qu'il pourra bien se figurer ce qui adviendra, si, lors de ce retour éventuel, l'organisation se dresse devant lui, munie de tous les moyens dont elle dispose.

Cette situation change quelque peu, du moment que le bonhomme sait qu'il pourra joindre une organisation (malgré la radiation) reconnue par l'A. U. D. Il saura du coup qu'il pourra se présenter à l'administration de l'A. D. B. ou de l'A. N. D. B., muni d'un certificat de passage délivré par cette organisation. Alors il pourra dire : « Rien ne changera, je me ferai réinscrire ». Et il se dira : rien ne s'oppose à mon départ ; je risque l'affaire.

Ainsi notre interdiction ou les décisions que nous imposons n'auraient plus aucune valeur. Au début, quelques membres du Bureau étaient donc d'avis que nous ne pouvions accepter sous n'importe quelle condition une situation pareille.

Mais, où cela aurait-il pu nous conduire ?

(A suivre).

STATISTIQUE des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

	ANVERS	Syndiqués	Chômeurs
Du 25 Nov. au 1 ^{er} Déc. 1929	14.812	3.575	
Du 2 au 8	—	14.756	5.545
Du 9 Décembre 1929 au			
5 Janvier 1930.....	14.694		
		tous chômeurs (ateliers fermés)	
Mois de Janvier 1930.....	14.461		
		tous chômeurs (ateliers fermés)	
Mois de Février.....	14.800		
Du 3 au 9 Mars.....	14.813	2.041	

Pour cette dernière semaine, le montant des cotisations encaissées par l'A. D. B. a été de frs : 140.348.

AMSTERDAM	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 17 au 23 Février	3.488	2.396
Du 24 Février au 2 Mars....	3.524	2.387
Du 3 au 9 Mars.....	3.545	2.371
Du 10 au 16	3.175	2.729

Le total des cotisations encaissées par l'A. N. D. B. au cours de cette dernière semaine, s'élève à florins : 7.998.

N. B. — Les statistiques ci-dessus ne comprennent que les chômeurs complets. Pour avoir une idée exacte de la situation, il faudrait tenir compte des chômeurs partiels qui sont en nombre important. Mais ce chômage partiel est impossible à chiffrer.



R. C. St-Claude 1.961

Le Gérant, Edmond PONARD.

Ce n'est pas une raison...

« Les Assurances sociales peuvent certainement donner lieu à des abus regrettables comme tant d'autres choses excellentes en elles-mêmes.

« Mais il en est de même de toutes les institutions analogues.

« Ce n'est pas parce qu'il arrive que des personnes assurées contre l'incendie mettent elles-mêmes le feu à leur maison pour tirer profit de l'assurance, qu'il faut considérer les assurances contre l'incendie comme préjudiciable à la morale. »

Mgr BRAUNS,
Ancien ministre du Travail d'Allemagne.

*TOUT ce qui concerne...
l'Outilage pour Diamantaires*

André CURTIL

6, Boulevard Emile-Zola
Grand-Plan, SAINT-CLAUDE

TRAVAIL SOIGNÉ

Tous nos pivots de meules sont en acier trempé et rectifié

UNE NOUVEAUTÉ :

Notre PINCE MÉTALLIQUE (Tenaille)
(Modèle déposé)

par son assise parfaite, sa douceur à la meule, se recommande à tous les amateurs de beau travail

PLAQUETTES ACIER, Rabotées
assurant à la pince une assise impeccable

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

Spécialité d'Outilage
pour Diamantaires et Lapidaires

Rôdeuses, Meules, Pilons
Chaufferettes gaz ou essence, etc.

RAVAIL SOIGNÉ

Jean DEFUGÈRES

Rue Gagneur (Sur les Étapes)

SAINT-CLAUDE (JURA)

En vente à la Permanence

LA TABLE DE CLASSEMENT

qui permet de connaître sur le champ la série d'une quelconque partie de pierres

LA TABLE DE CLASSEMENT doit être entre les mains de tous les diamantaires.

Au patron, elle évite des calculs longs et fastidieux et des erreurs toujours ennuyeuses.

A l'ouvrier, elle permet de contrôler sans aucune difficulté la série et, partant, le prix de ses pierres.

PRIX | A la Permanence... 5 francs
Par la Poste..... 5 fr. 25

DIAMANTAIRES !

Pour tout ce qui concerne votre outillage en coquilles mécaniques, griffes, montage de meules, pilons, etc.. adressez-vous à

M. Louis BERTHON
Mécanicien-Ajusteur
à AVIGNON, par SAINT-CLAUDE

De la valeur de votre outillage dépend votre production !..

En vente à la Permanence du Syndicat

C. BETTONVILLE

9, Rue de la Blanchisserie

ANVERS

Spécialiste pour tous Outils concernant le métier diamantaire

MACHINES A SCIER & A BRUTER

Scies pour Machines à scier
Dops mécaniques et Dops « Idéal »

Fil de cuivre rouge pour Dops

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires, achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants
Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur
Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces
et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'exposition Universelle de Gand 1913
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce et de l'industrie. Anvers 1921
Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923
Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923
Concours d'Étalages, Illumination et Décoration
1^{er} Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales des Bijoutiers Négociants et Organisations Ouvrières
Fondateur des Ecoles Professionnelles de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale

Les Dops L. MARCHANDEAU

sont en vente à la Permanence

Essayez-les...

Il ne vous en coûtera pas un sou.

DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !

LOUPES

CIMENT

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS à grossissements spéciaux

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient les pierres comme un roc.

I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAAT 103

AMSTERDAM (Hollande)